

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

La Ministre

Paris, le 0 6 JUIN 2017

Madame la Vice-présidente du Conseil National de la Protection de l'Enfance, Mesdames et Messieurs, membres du conseil,

J'ai l'honneur et la responsabilité, en ma qualité de ministre des solidarités et de la santé, de préparer et de mettre en œuvre la politique en faveur de la famille et de l'enfance, attributions qui me sont conférées en vertu du décret n° 2017- 1076 du 24 mai 2017.

Je souhaite vous assurer dès aujourd'hui de l'importance que j'attache à ce champ d'intervention et de l'entière implication qui sera la mienne pour l'amélioration de ces politiques publiques.

La protection de l'enfance, dont vous représentez les principaux acteurs, est ainsi un enjeu essentiel.

Mieux prévenir les difficultés familiales éducatives, mieux repérer les enfants en danger, mieux prendre en charge ces enfants au travers de la satisfaction de leurs besoins fondamentaux physiques, affectifs, intellectuels, sociaux, le respect de leurs droits, leur offrir un vrai projet de vie, telles sont les ambitions qui ont porté les réformes récentes de ce champ que j'entends poursuivre et amplifier. L'amélioration de la gouvernance de cette politique publique complexe, interministérielle et décentralisée en grande partie, est également un enjeu majeur. C'est cet objectif qui a présidé à la création du conseil national de la protection de l'enfance, par la loi du 14 mars 2016 réformant la protection de l'enfant.

Il me revient en ma qualité de ministre en charge de la famille et de l'enfance d'assurer la présidence de ce conseil placé auprès du Premier Ministre. Je lui apporterai tout mon soutien car il s'agit d'une instance importante, dont la création était attendue depuis longtemps.

Réunissant des représentants de l'Etat, des départements, des institutions concernées, des associations, des personnes qualifiées, ce conseil est en effet une instance stratégique qui propose au Gouvernement les orientations nationales de la protection de l'enfance dans le but de construire une stratégie partagée.

En quelques mois, votre réflexion a confirmé toute l'intérêt et l'utilité du CNPE. Je sais que les échanges dans ce lieu de coordination des acteurs de la protection de l'enfance sont, grâce à vous, riches et fructueux et que des propositions émergent déjà pour améliorer le dispositif au service des enfants les plus vulnérables.

J'aurai certainement le plaisir d'ouvrir une séance plénière du conseil soit le mercredi 21 juin, si mon agenda me le permet, soit dans les mois qui viennent. Ce sera pour moi l'occasion de vous redire mon entier engagement pour cette politique publique et ma mobilisation pour la protection des enfants, facilitée par mon champ de compétence élargi à la santé, à la protection et à l'action sociales.

Je souhaite vous assurer Madame la Vice-présidente, Mesdames et Messieurs, de toute ma confiance et de ma gratitude pour avoir accepté les fonctions qui sont les vôtres au sein de ce conseil.

Je vous prie d'agréer, Madame la Vice-présidente, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma sincère considération.

Agnès BUZYN